

De tels succès étaient bien faits pour encourager la spéculation, elle prend à Lyon de vastes proportions et à dater du 1^{er} juin 1757 presque tous les numéros des *Affiches* publient des notes relatives soit à la construction et à l'armement de nouveaux corsaires, soit aux avantages remportés par ceux qui tiennent la mer.

Un sieur Michel Cléry, armateur à Boulogne, propose aux négociants de notre ville des intérêts dans deux caïches (1), chacune de 43 pieds de quille sur 17 et demi de baux ; 10 pierriers, 8 canons de 4 livres de balles, et environ 70 hommes d'équipage.

Cet armement se lève sur le pied de 64.000 livres, les intérêts s'en cèdent par portion.

Les deux caïches ne forment qu'un même compte et même armement, les intéressés auront part dans les deux indistinctement ainsi que dans les bénéfiques des prises qui pourront être faites par l'une et par l'autre.

Le sieur Michel Cléry a déjà fait armer à Boulogne un autre corsaire de 10 pièces de canon, nommé *le Fortuné*, capitaine Jean Sauvage et y fait actuellement construire deux demi-galères nommées *la Marquise de Leede* et *la Marquise de Béringhen*, qui ne tarderont pas à être expédiées. *S'adresser, à Lyon, chez M. Nièvre, l'ainé, Poulallerie, Saint-Nizier.*

En même temps d'autres actions étaient offertes sur un nouveau corsaire Bayonnais.

Le prospectus publié par *les Affiches* mérite d'être reproduit, ne serait-ce que pour montrer que le puffisme n'est pas d'invention américaine comme on se plaît à le croire.

(1) Les caïches étaient des embarcations un peu plus grandes que les caïcs, et rentrant, comme ceux-ci dans les catégories des galères.